

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C1 SAE 5W30 Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 09.08.2023 Date d'impression: 16/10/2025

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SynPower™ ENV C1 SAE 5W30

Huile moteur synthétique

Code du produit : 908773

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Huile pour moteur, engrenages et lubrification.

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline Global

Operations

Wieldrechtseweg 39 3316 BG Dordrecht

Pays-Bas

Téléphone +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec

le CSR local

Adresse e-mail de la

personne responsable de

**FDS** 

SDS@valvolineglobal.com

Société KRAUTLI (SCHWEIZ) AG

> **BADENERSTRASSE 41** 8104 WEININGEN

Suisse

Téléphone : Tel 0041 44 439 66 25

## 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-800-VALVOLINE (+1-800-825-8654), ou appeler le SAMU en composant le 145, +41 1 251 51 51(international)



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C1 SAE 5W30 Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 09.08.2023 Date d'impression: 16/10/2025

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

## Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis

#### Etiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient C14-16-18 Alkyl phenol.

Peut produire une réaction allergique.

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

## Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Classification	Concentration (% w/w)
	NoIndex		



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C1 SAE 5W30 Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 09.08.2023 Date d'impression: 16/10/2025

	I		
	Numéro		
	d'enregistrement		
LUBRICATING OILS, PETROLEUM,	72623-87-1	Asp. Tox. 1; H304	>= 80 - < 90
C20-50, HYDROTREATED	276-738-4		
	649-483-00-5		
	01-2119474889-13-		
	XXXX		
DISTILLATES (PETROLEUM),	64742-54-7	Asp. Tox. 1; H304	>= 1 - < 2,5
HYDROTREATED HEAVY	265-157-1		
PARAFFINIC	649-467-00-8		
	01-2119484627-25-		
	XXXX		
Reaction products of Benzeneamine,	36878-20-3	Aquatic Chronic 4;	>= 1 - < 2,5
N-phenyl- with nonene (branched)	253-249-4	H413	
	01-2119488911-28-		
	XXXX		
C14-16-18 Alkyl phenol	Non attribuée	Skin Sens. 1B;	>= 0,1 - < 0,5
		H317	
	01-2119498288-19-	STOT RE 2; H373	
	XXXX	(Foie)	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C1 SAE 5W30 Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 09.08.2023 Date d'impression: 16/10/2025

Symptômes : Aucun symptôme connu ou attendu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

premiers secours.

Traiter de façon symptomatique.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool,

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction

inappropriés

Jet d'eau à grand débit

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion

dangereux

gaz carbonique et monoxyde de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C1 SAE 5W30 Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 09.08.2023 Date d'impression: 16/10/2025

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

: Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

en commun

Précautions pour le stockage : Pas de matières à signaler spécialement.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Donnée non disponible

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

## Équipement de protection individuelle



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C1 SAE 5W30 Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 09.08.2023 Date d'impression: 16/10/2025

Lunettes de sécurité

Protection des yeux/du

visage

Protection des mains

Matériel néoprène, caoutchouc nitrile

>= 240 min Délai de rupture Épaisseur du gant >= 0.35 mm

Directive L'équipement doit être conforme à l'EN 374

Remarques : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN

374 qui en dérive. Les gants devraient être ietés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière

qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales

spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de

pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront

obtenues du fournisseur de gants de sécurité.

Protection de la peau et du

corps

Vêtement de protection

Protection respiratoire Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique liquide Couleur ambre Odeur huileux

Seuil olfactif Donnée non disponible

: < -39 °C Point d'écoulement

Point/intervalle d'ébullition Donnée non disponible

Donnée non disponible

Inflammabilité Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

Donnée non disponible



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C1 SAE 5W30 Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 09.08.2023 Date d'impression: 16/10/2025

d'inflammabilité supérieure

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

222 °C Point d'éclair

Méthode: Creuset fermé Cleveland

Température de

décomposition

Donnée non disponible

Non applicable pН

Viscosité

Viscosité, dynamique Donnée non disponible

55,1 mm2/s (40 °C) Viscosité, cinématique

Solubilité(s)

Hvdrosolubilité insoluble

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Pression de vapeur Donnée non disponible

Densité relative Donnée non disponible

Densité env. 0,851 gcm3 (15,6 °C)

Densité de vapeur relative Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes Donnée non disponible

Auto-inflammation Donnée non disponible

Taux d'évaporation Donnée non disponible



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C1 SAE 5W30 Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 09.08.2023 Date d'impression: 16/10/2025

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,58 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C1 SAE 5W30 Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 09.08.2023 Date d'impression: 16/10/2025

Toxicité aiguë par voie

: DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

cutanée Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

**DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:** 

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 15 g/kg

Toxicité aiguë par voie : DL50 (Lapin): > 5 g/kg

cutanée

Reaction products of Benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched):

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de cutanée

toxicité aiguë par la peau

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.

C14-16-18 Alkyl phenol:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

cutanée

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

**LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:** 

Espèce Lapin

Résultat Pas d'irritation de la peau

**DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:** 

Evaluation Légère irritation passagère Résultat Légère irritation passagère

Reaction products of Benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched):



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C1 SAE 5W30 Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 09.08.2023 Date d'impression: 16/10/2025

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation légère de la peau

Remarques : Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une

composition similaire.

## C14-16-18 Alkyl phenol:

Méthode : OCDE ligne directrice 431
Résultat : Pas d'irritation de la peau

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

#### **LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:**

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

#### **DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:**

Evaluation : Pas d'irritation des yeux Résultat : Pas d'irritation des yeux

### Reaction products of Benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched):

Espèce : Lapin

Résultat : Légère irritation passagère

Remarques : Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une

composition similaire.

#### C14-16-18 Alkyl phenol:

Espèce : Lapin

Résultat : Légère irritation passagère

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

## LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C1 SAE 5W30 Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 09.08.2023 Date d'impression: 16/10/2025

Type de Test : Test de Buehler Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

## Reaction products of Benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched):

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Remarques : Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une

composition similaire.

#### C14-16-18 Alkyl phenol:

Type de Test : Dosage dans les ganglions lymphatiques locaux

Espèce : Souris

Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

Méthode : OCDE ligne directrice 429

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

## Reaction products of Benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

## C14-16-18 Alkyl phenol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

### Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

## **LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:**

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C1 SAE 5W30 Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 09.08.2023 Date d'impression: 16/10/2025

(CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

## **DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:**

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement

(CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

### Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

## C14-16-18 Alkyl phenol:

Organes cibles : Foie

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie

2

#### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

#### **LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### **DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

## Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C1 SAE 5W30 Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 09.08.2023 Date d'impression: 16/10/2025

0,1 % ou plus.

## Information supplémentaire

**Produit:** 

Remarques Donnée non disponible

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

## **Produit:**

## Évaluation Ecotoxicologique

aquatique

milieu aquatique

Toxicité aiguë pour le milieu : Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le : Non classé sur la base des informations disponibles.

## Composants:

### LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: NOEL (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >=

100 mg/l

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 201



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C1 SAE 5W30 Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 09.08.2023 Date d'impression: 16/10/2025

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOELR: >= 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

: NOEL: 10 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia (Daphnie) Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le : Non classé sur la base des informations disponibles.

milieu aquatique

## **DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC:**

Toxicité pour les poissons : LL50 (Poisson): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

EL50 (Invertébrés aquatiques): > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h

: EL50 (Les algues): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

NOEC: 10 mg/l

Espèce: Poisson

NOEC: 10 mg/l

Espèce: Invertébrés aquatiques

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aguatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Reaction products of Benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C1 SAE 5W30 Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 09.08.2023 Date d'impression: 16/10/2025

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 600

mg/l

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

## Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 4; Peut

être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

## C14-16-18 Alkyl phenol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): > 100

ma/l

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Non classé sur la base des informations disponibles.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C1 SAE 5W30 Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 09.08.2023 Date d'impression: 16/10/2025

## 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

## LUBRICATING OILS, PETROLEUM, C20-50, HYDROTREATED:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 2 - 4 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

## Reaction products of Benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 0 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

## C14-16-18 Alkyl phenol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Remarques: Avis d'expert

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### **Composants:**

## Reaction products of Benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched):

Coefficient de partage: n- : log Pow: > 7.5

octanol/eau

#### C14-16-18 Alkyl phenol:

Coefficient de partage: n- : log Pow: > 7,2

octanol/eau

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C1 SAE 5W30 Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 09.08.2023 Date d'impression: 16/10/2025

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

> considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0.1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:** 

**RID** 

Information écologique

supplémentaire

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site

agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADN** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**ADR** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse **IMDG** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA P Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

## 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADN** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**ADR** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**RID** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IMDG** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C1 SAE 5W30 Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 09.08.2023 Date d'impression: 16/10/2025

IATA\_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA P (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement : Non applicable

préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

(Article 59).

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection : Non applicable

contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C1 SAE 5W30 Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 09.08.2023 Date d'impression: 16/10/2025

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Classe B

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LIS

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

#### **Inventaires**

H373

AIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Texte complet pour phrase H

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

#### Texte complet pour autres abréviations



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C1 SAE 5W30 Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 09.08.2023 Date d'impression: 16/10/2025

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR -Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL -Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT -Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation. l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI -Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Informations internes: 000000094975



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 SynPower™ ENV C1 SAE 5W30 Huile moteur synthétique

Version: 4.0 Date de révision: 09.08.2023 Date d'impression: 16/10/2025

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR